

01 JUILLET 2016

N° 147

www.osseylestroismaisons.fr



COMMUNE D'OSSEY LES TROIS MAISONS

INFORMATIONS COMMUNALES

Villes et Villages
Fleuris

LABEL DE QUALITÉ DE VIE

Fête Nationale du 14 juillet



Programme



Mercredi 13 juillet.

19h30

Repas offert aux habitants d'Ossey.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

(limité à 200 personnes)

Le Coupon d'inscription a déjà été distribué

**-Retraite aux flambeaux
-soirée dansante.**

Jeudi 14 juillet

13h00

Concours de boules.

16h00

Jeux pour les enfants.

LE MOT DU MAIRE

Les beaux jours vont ils égayer nos journées ? Les fêtes qui se préparent en auraient bien besoin ainsi que notre moral à tous.

Malgré les évènements tragiques de ces 6 premiers mois de l'année, la "vie continue" et nous devons tenir la tête haute face à ces épreuves. Nous devons relativiser nos petits différents et petits maux quotidiens et faire en sorte que le bien vivre ensemble ne soit pas un vain mot.

Les animations et manifestations proposées par le comité des fêtes et la municipalité, permettent de préserver l'esprit de rassemblement et de convivialité qui règne dans notre commune. C'est pourtant avec tristesse et déception que j'ai pu constater le manque de participants. Quel dommage !

Je remercie tous les organisateurs, pour leur dévouement et leur volonté de faire de notre village un endroit agréable, chaleureux et dynamique. Encore merci !

Je profite de cet instant pour faire avec vous un petit tour de notre actualité locale.

Les travaux de l'école se poursuivent comme prévus. Le bloc sanitaire sera rénové et mis aux normes durant les congés d'été.

Nous poursuivons notre réflexion concernant la sécurité routière. La tâche est difficile: faire respecter le code de la route à des usagers de moins en moins respectueux. Les aménagements routiers sont très onéreux et leur efficacité incertaine...

Très bel été à toutes et à tous !

Isabelle Tripier

INFORMATIONS



PENSEZ À VOS VOISINS !!

L'utilisation de tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses.... est interdite Dimanche et jours fériés.

Les jours ouvrables :

De 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les Samedis :

De 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.

VIDE GRENER

Dimanche 17 juillet 2016

6h-18h

2 euros le mètre

Inscription auprès de Mme Simonny.

03.25.21.47.84

06.99.06.31.09

Concours de boules à 13h15

Buvette et restauration sur place

 **EXPO - BOURSE - AUTO-MOTO**
6ème EDITION 2016 www.yayaa310.1s.fr

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE

De 8h00 à 18h00

  **ENTREE GRATUITE**
BOURSE GRATUITE

  **Sortir dans l'Aube**

 **BALADE ORGANISEE ET ENCADREE PAR LES**

OSSEY-LES-TROIS-MAISONS (10)
PLACE DE LA SALLE DE FÊTES

CONTACT ET RESERVATION (LE SOIR) : Yannick : 06.64.10.56.23 RESTAURATION BUVETTE SUR PLACE

Dimanche 10 juillet 2016
Challenge RUCH



Responsable : Mr René LEFRANC
35 bis Rue Georges Clemenceau
10300 MARIIGNY LE CHATEL
Téléphone : 03.25.21.61.45

Concentration cyclotouriste
Randonnée pédestre.

Organisées par la section cycle de la MJC de Marigny le chatel

Un parcours cyclo de 22 km.

Un parcours de randonnée pédestre de 6 km .

Inscription à partir de 7h00 (2 €)
Route de Marigny le Châtel
à Ossey les Trois Maisons
sur le parking de l'entrepôt Ruch.



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

Depuis le 15 juin 2016, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus et plus simplement **tous vos emballages ménagers (alimentaire, hygiène, entretien, ...) hors bricolage et jardinage.**

En plus des papiers, cartons, briques alimentaires, les emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique, vous pouvez **désormais y ajouter la totalité des emballages en plastique.**

Voici quelques exemples :

NOUVEAU

- **Pots et boîtes** : yaourt, yaourt à boire, petit-suisse, crème dessert, compote, fromage blanc, crème fraîche, boîte de chocolat en poudre, de biscuits apéritif, boîte de lessive en dosettes, etc. ;



- **Barquettes alimentaires en plastique ou polystyrène** : boîte à œufs, viennoiseries, viande, poisson, beurre, fromages, charcuterie sous vide, plats cuisinés, pâtes fraîches, etc. ;



- **Sacs et sachets** : sacs, sachet de salade, sachet de bonbons, fromage râpé, sachet de produits surgelés (poisson, légumes, etc.), sachet de pain de mie, etc.



- **Film** : film alimentaire, emballages de papier toilette / papier absorbant / bouteilles de lait / eau, film de journaux / publicités / revues / magazines (à séparer du contenu), etc.



- **Tubes, flacons, bidons** : dentifrice, gel douche, shampooing, déodorant, boîte de coton tiges, lessive liquide, assouplissant, crème hydratante, mousse à raser, etc.



Il vous suffit de les déposer, en vrac, dans le conteneur à couvercle jaune prévu à cet effet.



Inutile de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Il est impératif que les différentes matières ne soient pas imbriquées les unes dans les autres.

Vous avez trouvé le nouveau guide du tri dans votre boîte aux lettres. Veuillez vous y référer pour votre nouveau geste de tri !

En cas de doute contactez le numéro vert « Infos Tri » ou le siège de la CCOA.



Infos Tri
N° Vert 0 800 100 889
APPEL GRATUIT DE LA POSTE

www.sdeda.fr



siège de la CCOA ► mairie / 3 Rue Georges Clemenceau / 10350 MARIGNY-LE-CHÂTEL
téléphone ► 03 25 21 52 32 / télécopie ► 03 25 21 84 38 / courriel ► secretariat@ccoa-eube.fr

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE

le 15 juillet 2016

Et du 11 août au 31 août 2016 inclus

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Du 13 juillet au 19 juillet 2016 inclus,

Le 01 août 2016

Et du 11 août au 01 septembre inclus.



**LE JURY
DU FLEURISSEMENT
PASSERA DURANT
L'ETE.**



SECRETARIAT DE MAIRIE



A COMPTER DU 02 SEPTEMBRE

LUNDI ET VENDREDI

15H30-18H00

MARDI

9H00-11H00

RETOUR SUR LE PREMIER SEMESTRE

VŒUX DU MAIRE 2016



Comme chaque année lors de la cérémonie des vœux, Madame le Maire annonce les projets prévus pour l'année à venir, en 2016, l'accent sera mis sur la sécurité routière afin de faire ralentir tous les automobilistes qui traversent notre village.

Nous poursuivrons aussi la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite des bâtiments municipaux. Les travaux de l'école continuent cette année avec la rénovation des sanitaires à l'école primaire.

La baisse des dotations de l'état versées annuellement aux collectivités locales entrainera une maîtrise de dépenses pour éviter la hausse des impôts.

LES MARCIGNOLS A OSSEY .

Samedi 16 avril, le comité des fêtes avait invité la troupe des Marcignols pour présenter sa nouvelle pièce « Panique au ministère ». Un moment de pur bonheur et de légèreté pour cette comédie.



Domage que les habitants ne se déplacent pas en masse lors de telle soirée.

LA COMMORATION DU 8 MAI BOUDEE.



PRIX CYCLISTE DU COMITE DE L'AUBE FSGT. SAMEDI 23 AVRIL



OSSEY TERRE DU RUGBY FEMININ AUBOIS !!!!

L'équipe des crac-cinelles et le crac continuent à faire évoluer le rugby au sein du village, n'hésitez pas à aller les encourager lors des matches, ou mieux inscrivez vous, inscrivez vos enfants pour la prochaine saison.



FETE DE LA SAINT JEAN

Ce samedi 18 juin, le comité des fêtes nous a une nouvelle fois proposé une soirée de qualité, malheureusement l'assistance n'était encore pas très nombreuse. Toutefois, les spectateurs présents ont été enchantés et amusés par le ventriloque Dominique et sa marionnette Annette, et épatés par les capoeiristes. Après le repas, Stéphane, notre DJ local embrasa la piste de danse.



KERMESSE DES ECOLES

Vendredi 24 juin, parents, enfants et enseignants se sont rassemblés pour la kermesse de l'école. La pluie a bien voulu laissé place au soleil et malgré le plan vigipirate la soirée fut réussie. Les enfants ont été ravis de présenter, danses, sketches, chantsà leurs familles, des jeux en tout genre leur ont été proposés à la fin du spectacle.

La cohésion des parents d'élèves élus a fait de cette kermesse un succès.



COMPTE RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 27 janvier 2016.

Assistance technique apportée aux communes par le Conseil Départemental de l'Aube

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion à la mission « Assistance technique aux communes en matière de voirie » mise en place par le Département de l'Aube, à compter du 1er janvier 2016, ainsi que les dispositions de la convention proposée par le Département et plus particulièrement les conditions financières à savoir :
0,45 € HT par habitant (référence : population DGF de l'année N- 1),
20,00 € HT par kilomètre de voie communale (référence : longueur DGF de l'année N- 1),
5 % du montant HT des travaux effectivement réalisés pour les missions occasionnelles.

Le conseil municipal sollicite son adhésion aux groupements de commande entre le Département de l'Aube et les communes concernées pour les marchés de fournitures de voirie et de travaux d'entretien routier et autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Séance du 09 Mars 2016

Taux des taxes locales pour l'année .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des taxes locales en 2016 et vote donc les taux suivants :

	Taux
Taxe d'habitation	15.82 %
Taxe foncière (bâti)	8.57 %
Taxe foncière (non bâti)	6.13 %
CFE	14.17 %

Subventions communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2016 :

- Association des Ecoles Maternelle et Elémentaire d'Ossey	5 000.00 €
- CCAS d'Ossey	150.00 €
- Comité des Fêtes d'Ossey	500.00 €
+ prêt de la salle à chaque manifestation organisée	
- OAL	250.00 €
+ prêt de la salle une fois dans l'année	
- OTL	Prêt de la salle un mardi sur deux
- Société de chasse associative d'Ossey	Prêt de la salle une fois par an
- Course cycliste (Comité de l'Aube FSGT)	250.00 €
- A.D.M.R	700.00 €
- CRAC mise à disposition gratuite du terrain et des vestiaires	
+ prêt de la salle une fois dans l'année	

- **Subvention communales 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 2 voix contre, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2016 :

- CFA Interpro de l'Aube 130.00 € (65 € pour CAP Pâtissier Arnaud FONTAINE + 65 € pour CAP Charcutier traiteur Mélanie LESUEUR)
- BTP CFA Aube 65.00 € (pour CAP Maçon Kellian COLLARD)

- **Subventions communales 2016 .**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante pour 2016 :

- Association des Ecuries (73 ter rue Linard Hubert, 10100 OSSEY) 250.00 €

- **Redevances d'occupation du domaine public communal liées aux chantiers provisoires de travaux sur les réseaux de transport et de distribution d'électricité.**

Madame le Maire précise qu'il incombe au Conseil Municipal de fixer le montant de ces redevances. Celles-ci seraient perçues par le SDEA en application de l'article 3 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, et reversées intégralement à la commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, fixe les montants des redevances d'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les réseaux électriques aux plafonds réglementaires définis par les articles R 2333-105-1 et R 2333-1 05-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide que ces redevances seront revalorisées automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué, charge le SDEA, en application de l'article 3 de l'annexe 1 au cahier des charges de concession pour le service public de distribution d'énergie électrique, de recouvrir ces redevances qui seront reversées intégralement à la commune.

- **Transfert au SDEA de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables .**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le transfert au SDEA de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans les conditions de l'article 3 des statuts du Syndicat.

Ce transfert de compétence porte sur une durée minimale de huit ans.

- **Contrat d'Assurance des Risques Statutaires .**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube d'engager la procédure de mise en concurrence d'un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers découlant des événements suivants :

agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité- Paternité, Disponibilité d'Office, Invali-

agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité- Paternité, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 3 ans, à effet au premier janvier 2017,

Régime du contrat : capitalisation.

Au terme de la procédure, le Conseil Municipal prendra connaissance des conditions obtenues et délibérera pour décider de son éventuelle adhésion au contrat groupe.

- **Location logement école maternelle .**

Madame Régine LARDENOIS ayant mis fin au bail de location du logement communal situé au-dessus de l'école maternelle à compter du 31 janvier 2016,

Des travaux de rénovation et d'isolation des plafonds devant être réalisés dans ce logement,

Vu la demande de location présentée par Madame Sandrine ANDRIQUE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de louer le logement situé au-dessus de l'école maternelle à Madame Sandrine ANDRIQUE à compter du 2 avril 2016, fixe le prix du loyer mensuel à 300.00 €, autorise Madame le Maire à signer le bail .

- **Modification du temps de travail de l'adjoint administratif principal 2ème classe - création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 28H00 hebdomadaires.**

Compte-tenu de l'augmentation de la charge de travail de l'adjoint administratif principal 2ème classe assurant les fonctions de secrétaire de Mairie à 25 heures hebdomadaires, le Maire propose de passer le temps de travail de ce poste à 28 heures hebdomadaires. Cette augmentation, supérieure à 10% du temps de travail, nécessite la création d'un nouveau poste et la suppression de l'ancien poste.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 mars 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe assurant les fonctions de secrétaire de Mairie à 28 heures hebdomadaires et modifie ainsi le tableau des emplois.

- **Heures complémentaires adjoints administratifs et adjoints d'animation**

Madame le Maire explique à l'assemblée que la charge de travail de la secrétaire de Mairie l'a amenée à effectuer 112 heures complémentaires à la Mairie en 2015 et que l'agent périscolaire effectuant 5 heures hebdomadaires pour la cantine va désormais devoir réaliser des heures complémentaires pour le bon fonctionnement du service.

Les heures complémentaires effectuées en 2015 compte-tenu des nécessités de service seront rémunérées.

La rémunération des heures complémentaires se fera sur la base du traitement habituel de l'agent au moment où ces heures ont été / seront réalisées.

- **Modification horaires et règlement .**

Madame le Maire explique à l'assemblée que l'heure de garderie assurée par l'ATSEM le mercredi de 11H30 à 12H30 la mobilise généralement pour seulement 2 enfants et propose donc de réduire ce temps de garde à ½ heure (11H30-12H00) ou de le supprimer complètement.

Les Conseillers Municipaux votent pour ces propositions :

Réduction du temps de garde du mercredi midi à ½ heure : 4 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention,

Suppression du temps de garde du mercredi midi : 8 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de supprimer la garderie du mercredi midi.

- **Travaux dans la salle du Mail du Riot pour la cantine .**

Madame le Maire explique à l'Assemblée qu'elle a envoyé un courrier à M. PROTTE, Directeur Général d'Aube Immobilier, pour demander l'autorisation de faire poser un faux-plafond dans la salle commune de la résidence "le Mail du Riot" où se tient le service de restauration scolaire.

Ces travaux permettraient d'améliorer la propreté et l'hygiène de la pièce (car il est difficile d'en nettoyer les poutres, compte-tenu de leur hauteur) ainsi que son confort acoustique (suppression des résonnances).

M. PROTTE, par un courrier en date du 22 février 2016, a donné son autorisation pour la réalisation de ces travaux en précisant qu'il n'y aurait aucune participation financière d'Aube Immobilier, la salle étant déjà mise à disposition de la commune gratuitement.

Madame le Maire présente à l'assemblée le devis reçu de la Menuiserie MILLARD pour la réalisation de ces travaux. Le montant TTC s'élève à 3 291.56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire poser un faux-plafond dans la salle commune de la résidence "le Mail du Riot", autorise Madame le Maire à signer le devis de la Menuiserie MILLARD d'un montant de 3 291.56 € TTC pour réaliser ces travaux,

Séance du 07 Avril 2016.

- **Compte de Gestion 2015 de la Commune .**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Compte Administratif 2015 de la Commune .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice consi-

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	20 470.24			158 705.97	20 470.24	158 705.97
Opérations exercice	207 535.40	151 594.31	331 738.61	347 658.09	539 274.01	499 252.40
Total	228 005.64	151 594.31	331 738.61	506 364.06	559 744.25	657 958.37
Résultat de clôture	76 411.33			174 625.45		98 214.12
Restes à réaliser	6 878.26				6 878.26	
Total cumulé	83 289.59			174 625.45	6 878.26	98 214.12
Résultat définitif	83 289.59			174 625.45		91 335.86

• **Affectation du résultat de fonctionnement de 2015 au BP 2016 de la Commune .**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 174 625.45 €**, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2015 au Budget Primitif 2016 de la Commune comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de
financement de la section investissement compte 1068 : 83 289.59 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 91 335.86 €

• **Budget Primitif 2016 de la Commune.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 de la Commune :

Section de fonctionnement :
Equilibré en recettes et dépenses à : 413 936.00 €

Section d'investissement :
Equilibré en recettes et dépenses à : 264 202.00 €

• **Compte de Gestion 2015 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Isabelle TRIPIER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni ré-

- **Compte Administratif 2015 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur René EFLIGENIR, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 308.03			80 456.96	5 308.03	80 456.96
Opérations exercice	19 629.21	21 472.42	43 478.70	39 483.00	63 107.91	60 955.42
Total	24 937.24	21 472.42	43 478.70	119 939.96	68 415.94	141 412.38
Résultat de clôture	3 464.82			76 461.26		72 996.44
Restes à réaliser	2 781.68				2 781.68	
Total cumulé	6 246.50			76 461.26	2 781.68	72 996.44
Résultat définitif	6 246.50			76 461.26		70 214.76

- **Affectation du résultat de fonctionnement de 2015 au BP 2016 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 76 461.26 €**, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2015 au Budget Primitif 2016 du Service des Eaux comme suit :

Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de
financement de la section investissement compte 1068 : 6 246.50 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté (002) : 70 214.76 €

- **Budget Primitif 2016 du Service des Eaux .**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016 du Service des Eaux :

Section de fonctionnement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 105 527.00 €

Section d'investissement :

Equilibré en recettes et dépenses à : 71 620.00 €

- **Frais de scolarité pour enfant en CLIS à Romilly-sur-.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'accueil d'enfants d'Ossey dans les écoles de Romilly-sur-Seine et à verser la somme de 130 € à la commune de Romilly-sur-Seine au titre de la participation forfaitaire aux frais d'accueil de l'enfant sus-nommée.

- **Election au siège de délégués au syndicat mixte ouvert SDDEA pour la compétence 3 - Assainissement non-collectif.**

Madame le Maire fait procéder à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la Compétence 3 – Assainissement Non Collectif.

Madame Corine LEFEUVRE et Monsieur Guillaume MAMAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin sont désignés respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au titre de la Compétence 3 – Assainissement Non Collectif.

- **Travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du bloc sanitaire de l'école élémentaire - choix d'entreprises .**

Par délibération en date du 18 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du bloc sanitaire de l'école élémentaire. Le Conseil avait fixé l'enveloppe financière de ces travaux à 20 555.66 € HT et chargé Madame le Maire de contacter des entreprises pour obtenir des devis.

Madame le Maire présente les devis reçus :

→ pour la plomberie :	Entreprise COURTIN & FILS :	3 684.74 € HT	4 421.69 € TTC
→ pour la peinture :	Entreprise BROGGI :	1 399.37 € HT	1 679.24 € TTC
→ pour la pose de faïence :	Entreprise MARIO FARIA & FILS :	2 428.00 € HT	2 913.60 € TTC
→ pour la peinture et la pose de faïence :	Entreprise P. ADAM :	4 849.00 € NETS	
→ pour l'électricité :	Entreprise COURTIN & FILS :	2 999.03 € HT	3 598.84 € TTC
→ pour la menuiserie et les cloisons :	Entreprise VELUT J-LUC :	3 338.00 € HT	4 005.60 € TTC
	Entreprise MILLARD :	5 365.81 € HT	6 438.97 € TTC
	Entreprise ATELIER BOIS	4 006.00 € HT	4 807.20 € TTC
→ pour l'enrobé *:	Entreprise PIROIT:	900.00 € HT	1 080.00 € TTC

Madame le Maire propose également le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC de Troyes, pour une assistance et une vérification techniques concernant ces travaux :

1 840.00 HT 2 208.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les devis suivants :

→ pour la plomberie :	Entreprise COURTIN & FILS :	3 684.74 € HT	4 421.69 € TTC
→ pour la peinture :	Entreprise BROGGI :	1 399.37 € HT	1 679.24 € TTC
→ pour la pose de faïence :	Entreprise MARIO FARIA & FILS :	2 428.00 € HT	2 913.60 € TTC
→ pour l'électricité :	Entreprise COURTIN & FILS :	2 999.03 € HT	3 598.84 € TTC
→ pour la menuiserie et les cloisons :	Entreprise MILLARD :	5 365.81 € HT	6 438.97 € TTC
→ pour l'enrobé *:	Entreprise PIROIT:	900.00 € HT	1 080.00 € TTC

TOTAL : 16 776.95 € HT 20 132.34 € TTC

Accepte le devis du cabinet d'expertise SOCOTEC : 1 840.00 € HT 2 208.00 € TTC

Soit un total de dépenses de 18 616.95 € HT 22 340.34 € TTC

Charge Madame le Maire de contacter les entreprises choisies pour leur notifier que leur proposition a été retenue et d'informer les autres entreprises du rejet de leur offre, l'autorise à signer les devis retenus et à prendre toute disposition nécessaire relative à la bonne exécution de ce dossier, précise que ces dépenses sont inscrites au budget 2016 de la commune.

Séance du 08 juin 2016. (résumé)

- **Participation des communes de résidence aux frais de scolarité.**

La participation aux frais de scolarité des enfants de l'extérieur accueillis à l'école maternelle ou élémentaire d'Ossey pour les années scolaires 2015/2016 et 2016/2017 s'élève à 80.00 € par élève pour les communes de résidence ayant à charge une / des école(s), 200.00 € par élève pour les communes de résidence n'ayant pas d'école à charge, soit 100 % du coût estimé.

- **Tarif occupation Orange.**

Orange reversera à la commune la somme de 324 euros pour occupation du domaine public.

- **Assistance technique du département en matière de voirie.**

Le conseil approuve l'assistance technique du département en matière de voirie à compter du 08 juillet 2016.

- **Création du poste d'agent de maîtrise principal.**

Madame le Maire propose de passer Xavier Marnot Agent de Maîtrise principal, poste auquel il peut prétendre depuis début 2015. Le conseil accepte à 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

- **Création du poste d'adjoint administratif 28h.**

Comme décidé lors d'un précédent conseil, Madame Raverdy voit son poste de travail évoluer à 28 heures, il faut donc délibérer pour créer ce poste et supprimer celui à 25 h.

- **Nouveau service XDemat.**

Madame le Maire propose un abonnement informatique proposant un nouveau service pour aider Madame Raverdy dans son travail, ce logiciel coûterait 39 euros / an.

Le conseil accepte à 12 voix pour, 2 voix contre.

- **Création d'un compte d'amortissement.**

Un compte d'amortissement doit être créé afin d'amortir les travaux de plafond de la cantine, sur 3 ans, ce qui équivaut à un peu plus de 1000 euros / an.

- **Organisation études et activités périscolaires.**

Après la réunion de commission périscolaire, il avait été décidé de mettre en place un règlement intérieur afin de pouvoir exclure les enfants insolents et réfractaires. Il a aussi été décidé de diminuer le nombre d'intervenants pendant ces activités et de faire en fonction du nombre d'enfants inscrits. Le conseil accepte ces changements.

De même du fait du peu de fréquentation de l'étude sur certains jours et du coût horaire des enseignants durant l'étude, il est proposé de supprimer l'étude. A la fin des activités périscolaires, les enfants se dirigeront vers le service de garderie, où les enfants qui le désirent, pourront faire leur devoirs. Le conseil accepte cette décision à 13 voix pour et 1 abstention.

- **Organisation du 13 et 14 juillet .**

Il a été émis l'hypothèse de demander une participation de 5 euros aux habitants pour le repas du 13 juillet, après une longue discussion entre les conseillers, cette hypothèse a été réfutée et le repas restera gratuit pour cette année encore.

Les festivités restent inchangées plateaux repas et soirée dansante le 13 juillet au soir, concours de pétanque et jeux pour les enfants le 14 juillet.

- **Organisation du 11 novembre et colis des anciens.**

A partir de cette année, et comme dans d'autres communes, les anciens de plus de 70 ans auront le choix entre le repas du 11 novembre et le colis de fin d'année, ils ne pourront plus avoir les deux.

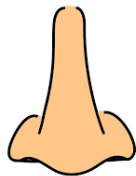
- **Convention avec le lycée .**

La municipalité doit signer la nouvelle convention avec le lycée concernant l'occupation du terrain et des vestiaires pour le Rugby. Le conseil décide de renouveler cette convention et de passer à 45 euros l'heure d'occupation.

JEUX DE L'ETE

Retrouver deux rues d'Ossey

Rebus :



Réponse: _____

Charade :

On dort dans mon premier.

Mon second est la 14^{ème} lettre de l'alphabet.

Pour mon troisième, le cinéma est désigné comme en étant le septième.

En anglais mon quatrième est le centre d'une roue.

Mon cinquième est le mélange de gaz constituant l'atmosphère de la terre.

Réponse: _____



JEUX CONCOURS

**Dans le texte ci-dessous se sont perdus des titres de chansons.
Attention ils sont nombreux !
A vous de les retrouver .**

TEXTE :

Cette année là, sur la route qui conduit chez Laurette, qui tient le café des trois colombes, il y a beaucoup de monde de garer sur le parking des anges. C'est la toute première fois que son papa, chanteur, se produit le samedi soir.

En première partie, Nicolas, l'accordéoniste joue pour le plaisir de tous, au bord de l'eau. La foule tape des mains, pas étonnant, quand la musique est bonne ! Même la bonne du curé a fait le voyage, voyage non ! dé-placement pour cette nuit magique.

S'en suit, d' Etienne, il jouait du piano debout et Gaby avec la guitare à Paul qui remportent aussi un succès fou.

A l'entracte, Laurette remercie tout le monde et confie : j'aurai voulu être un artiste et me produire en chan-tant dans les bals populaires. Elle imagine perpétuer ce challenge trois nuits par semaine durant les vacances. Pour continuer cette nuit de folie, c'est timidement et tout doucement, qu'elle présente « Mon père ».

Il entre sur scène vêtu en rouge et noir, pour faire partager sa passion.

Les divas du dancing entre vite sur la piste. C'est en dansant le dernier slow, les uns contre les autres que la soirée s'achève.

Règle du jeu

Ce jeu est ouvert à tous les habitants d'Ossey Il conviendra de donner les réponses sur papier libre en inscrivant lisiblement votre identité.

Vous déposerez votre bulletin sous enveloppe dans la boîte à lettres de la Mairie **avant le samedi 9 juillet.**

Un tirage au sort aura lieu parmi les bonnes réponses. Le gagnant recevra son lot le 13 juillet au soir.

BONNE CHANCE !



**BONNES
VACANCES**

